



EXTRAIT DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 novembre 2004



DOSSIER N° 2004 C11 I 4b149

**Politique : - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Secteur d'Intervention : Environnement**

**Programme : Espaces naturels sensibles -2-**

**Opération : Subventions ENS, Sites ENS locaux et départementaux**

**Objet :** \*Subventions liées au programme ENS : mares, prodepare, ski de fond (saison 2003-2004), pôle départemental sur la biodiversité

\*Sites locaux : labellisation, zones de préemption, actions sur les sites

\*Sites départementaux : règlements intérieurs

\*Projet LIFE Nature et Territoire : conventions et subventions d'investissement

\*Réserves naturelles : convention, subventions fonctionnement et investissement

\*Sites associés : avenant ONF pour le site du Charmant Som

Service instructeur : DAT - Service de l'environnement

Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations	20414/738	65734/738	65735/738	65738/738
Montant budgété	1 517 651,67	702 312,17	95 000,00	170 000,00
Montant déjà réparti	122 527,79	123 726,61	0,00	0,00
Montant de la présente répartition	5 500,00	250 780,19	76 135,00	7 800,00
Solde à répartir	1 389 623,88	327 805,37	18 865,00	162 200,00

Programmation de travaux

Imputations	.....	.....	.....	.....
Montant budgété	.....	.....	.....	.....
Montant déjà réparti	.....	.....	.....	.....
Montant de la présente répartition	.....	.....	.....	.....
Solde à répartir	.....	.....	.....	.....

Autres (répartition de subvention suite)

Imputations	6574/738	2042/738	65731/738	20418/738
Montant budgété	724 526,42	373 895,21	40 000,00	200 000,00
Montant déjà réparti	643 824,60	39 516,50	0,00	0,00
Montant de la présente répartition	20 143,00	24 794,00	37 200,00	164 891,00
Solde à répartir	60 558,82	309 584,71	2 800,00	35 109,00

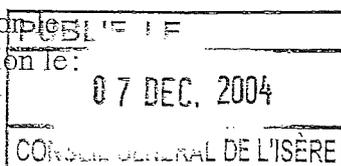
Délégations à la Commission Permanente (références délégation - articles) :

Dossier n°2004 S2-E A 6A01 (articles 21.1, 21.2, 27)

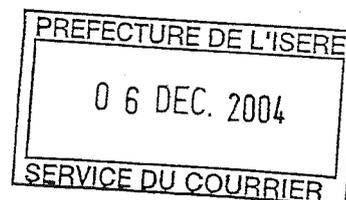
Dépôt en Préfecture le :

Publication :

Notification le :



Exécutoire le :



Acte réglementaire :

ou à publier

Oui

### Sites communaux

ID_site	Nom du site	Commune	Zone Intervention (ha)	Zone observation (ha)	Zone pré-emption (ha)	Maîtrise foncière (ha)	Statut
SL047	Pelouses sèches de la combe de Vaux	Eyzin-Pinet	9,3211	229,3310	0,0000	0,0000	ECSMF

### Sites intercommunaux

ID_site	Nom du site	Communauté de communes	Zone intervention (ha)	Zone observation (ha)	Zone de pré-emption (ha)	Maîtrise foncière (ha)	Statut
SL053	Marais des Portières	Saint-Cassien CA Pays Voironnais	10,9062	10,9062	0,0000	1,5947	ECAMF
SL055	Marais du Puits d'Enfer	St-Etienne-de-Crossey - CA Pays Voironnais	22,6695	22,6695	0,0000	0,3900	ECSMF

✓ de m'autoriser à signer les conventions d'intégration au réseau des espaces naturels sensibles isérois pour chacun de ces sites.

#### Zones de préemption

##### ➤ Commune de Ruy-Montceau – Etang de Darde (SL085)

Conformément à la délibération de la commune de Ruy-Montceau (annexe 5), je vous propose :

✓ de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le site de l'étang de Darde, d'une superficie de 27 ha 54 a 62 ca, sur les parcelles telles que listées en annexe 6 et délimitées par un trait continu sur le plan en annexe 7 ;

✓ de déléguer le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles à la commune de Ruy-Montceau.

##### ➤ Commune de Cras – Marais de Cras (SL095) -site associatif-

Conformément à la délibération de la commune de Cras (annexe 8), je vous propose :

✓ de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le site du marais de Cras, d'une superficie de 21 ha 64 a 91 ca, sur les parcelles telles que listées en annexe 9 et délimitées par un trait continu sur le plan en annexe 10 ;

- la gestion de la ressource en eau intégrant la préservation des habitats dont les zones humides,
- l'organisation de la fréquentation touristique afin de mettre en valeur les espaces naturels dans le respect des habitats.

Dans le cadre de la politique espaces naturels sensibles, le Conseil général a décidé, lors de sa session du 12 septembre 2003, de soutenir les actions concernant :

- la réserve naturelle d'Etat du Grand Lemps,
- l'espace naturel sensible départemental potentiel des Gorges de la Souloise
- l'espace naturel sensible associé du Charmant Som
- les espaces naturels sensibles locaux des Iles du Haut-Rhône et du Plateau de la Molière et du Sornin.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir des conventions qui décrivent les modalités de mise en application du programme LIFE « Nature et Territoire » en cohérence avec le projet validé par l'Union Européenne. Ces conventions fixent, entre les partenaires, les modalités de réalisation et de paiement de ces actions.

Le coût total des actions à mener sur les quatre sites s'élève à 560 132 € HT sur la période 2004/2008 dont 114 500 € HT pour la réserve naturelle du Grand Lemps et 445 632 € pour les trois autres sites.

Les subventions apportées par le Conseil général de l'Isère pour l'ensemble du programme s'élèvent à un montant total de 187 791 €.

L'organisation et l'exécution du programme LIFE Nature et Territoire revient à l'O.N.F., bénéficiaire du programme et responsable de la coordination générale du programme au niveau européen.

L'association AVENIR, gestionnaire pour le compte de l'Etat de la réserve naturelle du Grand Lemps, intervient comme bénéficiaire du programme concernant les actions à mener sur ce site.

Je vous propose :

✓ de voter des subventions à l'ONF et à AVENIR, pour la période 2004/2008, pour une somme globale de 187 791 €, dont le détail figure en annexe 13,

✓ de m'autoriser à signer les conventions LIFE Nature et Territoire avec l'ONF et AVENIR (annexe 15) pour ce qui concerne la Réserve Naturelle du Grand Lemps, et avec l'ONF, le Parc Naturel régional de Chartreuse et les communes concernées pour ce qui concerne le reste du programme (annexe 14).

Pour tenir compte du projet LIFE Nature et Territoire, tel que décrit précédemment, je vous propose :

✓ d'inscrire le site du Charmant Som au réseau des espaces naturels sensibles isérois en tant que site associé ;

✓ de m'autoriser à signer l'avenant à la convention à intervenir avec l'ONF, tel que rédigé en annexe 19.

## 2 – DÉCISION

La commission permanente adopte le rapport du Président.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Vallini', is written over a horizontal line. A vertical arrow points upwards from the top of the signature towards the text 'Le Président,' above it.

André Vallini

Etang de Darde (SL085) - Zone de préemption  
 Délibération de la commune de Ruy-Montceau



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL



N°	Objet	Date
2004/01/13	INSCRIPTION DE L'ETANG DARDES AU RESEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ISEROIS - DEMANDE DE CREATION DE ZONE DE PREEMPTION	26/01/2004

L'an deux mille quatre, le vingt six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de RUY-MONTCEAU, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Présidence : *Patil de BELVAL*

Secrétaire de Séance : *Mme Olivia ROY*

Étaient Présents : *Mr Jean-Paul GELIOT, Mr René BILLAUDAZ, Mr Maurice FERLET, Mr Alain TARGE, Mme Christine GAGET, Mr Jean-Marc SAPIN, Mme Monique MARIE, Mme Nicole BURFIN, Mr Alain BERGER, Mr Patrick JAILLET, Mme Danièle THIBAUD, Mr Jean-Pierre CONTEGAT, Melle Jennifer NUSS, Melle Olivia ROY, Mr Joseph JOANAN, Mme Kalia KAFETZIS, Mr Yannick CHAVENT, Mr Daniel BRUN, Mme Françoise SARRAZIN, Mr Bernard BENOIT, Mr Gérard CHABOUD*

Étaient excusés : *Mr Lionel GUILLERMARD, Mme Martine MÄLLEN (pouvoir donné à Mme Christine GAGET), Mme Myriam TEPELIAN, Mme Pascale RABATEL (pouvoir donné à Mr Patrick JAILLET), Mr Guy HOLLARD (pouvoir donné à Mr Yannick CHAVENT)*

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents ou ayant donnés pouvoir : 25

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous Préfecture le 30.01.2004

- publication et/ou notification le 02.02.2004

Conformément aux dispositions du Code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, le tribunal administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre les présentes délibérations pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de la réception en sous-préfecture de l'arrondissement de LA TOUR DU PIN (Isère) ;

L'espace naturel de l'étang Dardes est reconnu comme d'intérêt patrimonial

- répertorié dans le site d'intérêt communautaire « étangs, coteaux secs et grottes de l'Isle Grémieu » qui a été proposé par la France à l'Europe pour être intégré dans le futur réseau Natura 2000 au titre de la directive 92/43 (dite « Directive Habitat »)

- proposé pour figurer dans la nouvelle génération de ZNIEFF ;

- répertorié parmi les 20 sites prioritaires dans le plan d'actions des étangs, lacs et autres plans d'eau de l'Isle Grémieu réalisé par LO PARVI

Cet espace est en propriété privée. Compte tenu de son intérêt patrimonial, il est primordial que la commune puisse disposer de la maîtrise foncière pour préserver et gérer cet espace.

Au vu de cet état et après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité

✓ Sollicite le Conseil général pour la création d'une zone de préemption au titre des E.N.S sur la commune de RUY-MONTCEAU en vertu de l'article L142-3 du code de l'urbanisme, et tel que délimité par un trait continu sur le plan ci-joint.

✓ Demande la délégation du droit de préemption par le Conseil général à la commune concernée au titre de l'espace naturel sensible de l'étang Dardes.

✓ Charge M. le Maire de transmettre au Conseil général de l'Isère l'ensemble des pièces pour l'instruction du dossier :

- plan cadastral (nord, échelle, lieu-dit)
- liste des parcelles concernées (section, numéro, propriétaire, surface)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire

Paul de BELVAL

## ANNEXE 6

**Etang de Darde (SL085) – Commune de Ruy-Montceau**  
**Liste des parcelles de la zone de préemption**

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface (m <sup>2</sup> )
E	3	L'Etang des Fèves	7 995
E	4	L'Etang des Fèves	3 105
E	5	L'Etang des Fèves	10 510
E	6	L'Etang des Fèves	6 690
E	886	L'Etang des Fèves	7 630
E	887	L'Etang des Fèves	7 630
E	9	L'Etang des Fèves	11 610
E	10	L'Etang des Fèves	2 690
E	11	L'Etang des Fèves	4 900
E	12	L'Etang des Fèves	7 130
E	13	L'Etang des Fèves	4 103
E	14	L'Etang des Fèves	4 127
E	15	L'Etang des Fèves	8 620
E	16	L'Etang des Fèves	2 620
E	17	L'Etang des Fèves	2 405
E	18	L'Etang des Fèves	2 435
E	19	L'Etang des Fèves	8 690
E	20	L'Etang des Fèves	3 400
E	21	L'Etang des Fèves	2 360
E	22	L'Etang des Fèves	2 322
E	23	L'Etang des Fèves	3 685
E	24	L'Etang des Fèves	10 355
E	24	L'Etang des Fèves	32 000
E	24	L'Etang des Fèves	31 065
E	24	L'Etang des Fèves	11 390
E	24	L'Etang des Fèves	10 355
E	24	L'Etang des Fèves	10 355
E	24	L'Etang des Fèves	10 355
E	24	L'Etang des Fèves	10 355
E	25	L'Etang des Fèves	4 980
E	26	L'Etang des Fèves	5 900
E	27	L'Etang des Fèves	1 860
E	28	L'Etang des Fèves	2 112
E	29	L'Etang des Fèves	3 500
E	30	L'Etang des Fèves	1 120
E	31	L'Etang des Fèves	3 440
E	32	L'Etang des Fèves	1 480
E	33	L'Etang des Fèves	1 480
E	34	L'Etang des Fèves	2 450
E	35	L'Etang des Fèves	1 370
E	36	L'Etang des Fèves	1 338
E	37	L'Etang des Fèves	3 545
<b>Total</b>			<b>275 462</b>

